

## Réunion du bureau du 5 janvier 2016 - 11h00

### Compte-rendu

Etaient présents : Messieurs IZARD, AUMONIER, BEZIAT, FERRES, CLEMENCON, DEBEAURAIN, DESOR, MORANDIN, SARRALIE, STRAMARE

Etaient absents : Mesdames GIBERT et PEREZ, Messieurs RIVAL, BOUBE, COMET, MENGAUD et RASPEAU

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur BEZIAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### Approbation du compte-rendu de la réunion du bureau du 1<sup>er</sup> décembre 2015

Le compte-rendu de la réunion du bureau du 1<sup>er</sup> décembre 2015 a été adressé aux membres du bureau par message électronique le 14 décembre 2015. Aucune observation n'est portée concernant ce document.

### Conséquences de la transition énergétique sur le programme d'éclairage 2016

Par délégation du comité syndical du 3 juillet 2014, le bureau est chargé d'établir les programmes de travaux dans la limite des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement inscrits au budget.

Le programme est élaboré suite au recensement des demandes de travaux communales notamment lors des réunions des commissions territoriales et à une confirmation écrite de la part des communes.

Il convient de définir les critères d'inscription de ces demandes au programme d'éclairage 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau du SDEHG décident, à l'unanimité des présents, de fixer comme règles d'élaboration du programme d'éclairage 2016 :

- Les opérations de modernisation permettent de réaliser des économies d'énergie et peuvent concerner une rue entière ou tous les appareils rattachés à un même coffret de commande.
- Les opérations de création utilisent les technologies les plus performantes en matière d'économies d'énergie.
- Ces opérations sont éligibles au programme dès que les communes ont donné leur accord par délibération sur les conditions techniques et financières de l'étude qui leur a été transmise.
- Les demandes communales sont étudiées par les services techniques dans l'ordre d'arrivée.

## **Programme 2016/2017 de déploiement des bornes de recharge de véhicules électriques**

---

Par délégation du comité syndical du 3 juillet 2014, le bureau est chargé d'établir les programmes de travaux dans la limite des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement inscrits au budget.

Par délibération du 26 novembre 2015, le comité approuve les nouveaux statuts du SDEHG, et en particulier la compétence optionnelle relative aux infrastructures de recharge des véhicules électrique.

Par délibération du 26 novembre 2015, le comité syndical charge le Président de toutes les démarches relatives à la gestion de tout dossier de demande de subvention, notamment celui de l'Etat dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir.

Le dossier de demande de subvention dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir a été adressé à l'ADEME le 15 décembre dernier et il convient d'arrêter le nombre de points de charge que le SDEHG souhaite installer sur son territoire, hors Toulouse Métropole pour le programme 2016/2017.

Les membres du bureau décident, à l'unanimité des présents, l'installation de 100 bornes de recharge de véhicules électriques et hybrides à deux points de charge sur le territoire de compétence du syndicat pour le programme 2016-2017.

## **Préparation de la réunion du prochain comité syndical**

---

Par délibération du 3 juillet 2014, le comité syndical a délégué au bureau la décision de fixer le lieu de réunion du comité syndical dans l'une des communes membres.

Il est nécessaire d'organiser un prochain comité syndical en vue notamment d'adopter le budget primitif 2016. Pour cela, il convient de trouver une salle pouvant accueillir le nombre de participants attendus, soit environ 400 personnes.

Le bureau du SDEHG charge Monsieur le Président de l'organisation de cette réunion et du déjeuner qui suivra et notamment la recherche d'une salle pouvant accueillir les 400 personnes attendues.